



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/562

Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour 2021 dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » - 1ère phase

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/562 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES ET/OU DEDIEES A LA VIE ETUDIANTE POUR L'ORGANISATION DE LEURS PROJETS ET EVENEMENTS POUR 2021 DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « INITIATIVES ETUDIANTES » - 1ERE PHASE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 155 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 4^{ème} année consécutive, Lyon arrive dans le top 3 du classement des « villes où il fait bon étudier », établi par le magazine *l'Étudiant*. La métropole est reconnue pour son attractivité, la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants. Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des Étudiants : située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de soixante-dix associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement du territoire et de ses capacités de coopération à l'échelle nationale et internationale.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales.

Pour la Ville de Lyon, il s'agit bien de veiller à impliquer les étudiants dans la vie de la cité, en les reconnaissant comme des acteurs incontournables de sa fabrique et de sa gestion : en les associant à la fabrique des politiques publique mais aussi en créant les conditions d'émergence de leurs propres projets. Autant d'initiatives qui peuvent participer à lutter contre la précarité en matière d'accès à la formation, de logement, d'alimentation, de soins, d'équipement, etc. Autant de démarches susceptibles de compléter l'action publique des collectivités qui font face, en termes d'accueil des étudiants, à un triple enjeu pédagogique, fonctionnel et social.

Replacer ainsi au centre de l'attention des acteurs de la vie universitaire le projet de vie des étudiants (études, engagements associatif, entrepreneurial, logement, mobilité, etc.), permettre à ces derniers d'en être les premiers concepteurs et acteurs, c'est là tout le sens d'une ville émancipatrice.

Afin d'offrir une meilleure visibilité des actions de la Ville de Lyon et de la Métropole, je vous propose de renforcer le dispositif d'appel à projet en faveur des initiatives

étudiantes et de soutenir son déploiement à travers les actions qui favorisent leur développement.

I - Les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon :

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun, le 1^{er} janvier 2016, ceci afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, le soutien des associations et des initiatives étudiantes, constitue un enjeu fort d'intégration et de professionnalisation des étudiants dans la cité.

La Ville de Lyon, a lancé une procédure commune avec la Métropole de Lyon, d'appel à projets, pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions qui favorisent leur développement : « Initiatives Étudiantes ». L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités, au regard de leurs compétences propres.

II - Appel à projets « Initiatives étudiantes » : les objectifs de la collectivité, les thématiques, les porteurs des projets et modalités de fonctionnement :

L'appel à projets se déroule en deux sessions, avec les objectifs suivants :

- Accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité,
- Révéler les projets qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire à l'international,
- Stimuler l'engagement des jeunes dans les problématiques sociétales pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes,
- Valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon portent sur les quatre thématiques suivantes :

- Le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations,
- Le rayonnement et l'attractivité internationale,
- La professionnalisation, l'insertion économique.

Le règlement précise les modalités d'éligibilité suivantes :

- L'appel à projet est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants,
- Les associations doivent être implantées sur le territoire de Lyon et de la Métropole et/ou avoir une antenne locale si elles sont nationales,
- Les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général et/ou à l'intérêt local,
- Les projets doivent être ouverts au plus grand nombre d'étudiants et au grand public,
- Les projets doivent développer des actions d'accueil et d'intégration des étudiants sur le territoire,
- Les projets doivent permettre le développement des compétences, l'esprit d'entreprendre, la créativité et l'innovation,

- Le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50% du montant du budget prévisionnel. Les projets retenus pourront être subventionnés, soit par la Ville de Lyon, soit par la Métropole de Lyon.

III - Dossiers retenus lors de la première phase de l'appel à projets 2020 et propositions de financement :

La première session de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 1^{er} septembre au 30 octobre 2020. Un jury s'est tenu le 17 novembre dernier en visioconférence.

Sur 16 dossiers reçus, 11 dossiers ont été retenus, dont 5 pour la Ville de Lyon, dans les champs thématiques suivants :

1 - Développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs :

- Association LéZart GACO – projet 1 « Festival Artlezia #9 » :

En 2020, l'association est en résidence à la Maison des Etudiants de la Métropole.

L'association a été créée il y a plus de 10 ans par les étudiants de l'IUT GACO Arts de l'Université Lyon 3. Elle a pour but de promouvoir les artistes émergents lyonnais, et de favoriser l'accès à la culture aux étudiants avec une politique de tarifs peu élevés.

Le festival Artlezia consiste à offrir une programmation, pluri-artistique, riche et variée, susceptible de plaire au plus grand nombre :

- Vernissage étudiant (découvrir des œuvres d'artistes plasticiens étudiants) : jeudi 4 mars IUT Jean Moulin Lyon 3,

- Saturday Night Live (se plonger dans une ambiance d'une soirée des années 60 à New-York) : mardi 9 mars ; Université Lumière Lyon 2 Campus Porte des Alpes,

- Soirée "Le Voyage" (musique, danse et projection) : mercredi 10 mars ; Université Jean Moulin Lyon 3 Campus Manufacture des Tabacs,

- Soirée "Éclipse et vous" (théâtre, concert et exposition) : jeudi 11 mars ; Centre Berthelot IEP,

- Hub artistique cabaret (scène ouverte) : vendredi 12 mars ; Université Jean Moulin Lyon 3 Campus Manufacture des Tabacs.

Devant l'intérêt à la fois urbain, culturel et sociétal de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de 1 324 € à l'association « LeZart Gaco ».

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Association LéZart GACO – projet 2 « Tremplin musical étudiant VibraSons » :

VibraSons est un tremplin musical qui réalise sa 6^{ème} édition le 5 mars 2021. L'événement vise à offrir à des groupes de musique d'étudiants de la métropole, la possibilité de participer à un concert au Toï Toï le Zinc, à Villeurbanne, en mars. L'inscription y est gratuite, et les musiciens sélectionnés auront la possibilité de gagner deux prix lors de la finale du tremplin.

Les trois groupes finalistes disposeront d'une demi-heure sur scène chacun, devant un deuxième jury de professionnels du domaine de la musique et d'un public d'environ 100 personnes (une estimation réalisée grâce aux précédentes éditions). À l'issue de ce

concert, le jury desservira un prix au meilleur groupe. Un second prix sera également remis par le public qui pourra voter pour son groupe favori tout au long de la soirée.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de 920 € à l'association «Lezart Gaco».

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

2) *L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes formes de discrimination*

- Association « Engagé.e.s et déterminé.e.s »

Engagé.e.s & Déterminé.e.s (E&D) est un réseau d'associations étudiantes et jeunes de solidarité internationale (SI) et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). Depuis plus de 25 ans, l'association est un acteur reconnu de la jeunesse et de la solidarité internationale

Cette année, E&D souhaite poursuivre son accompagnement des associations de jeunes lyonnais dans la construction de projets de Solidarité Internationale ; mais aussi créer une véritable dynamique d'action à Lyon autour de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale, domaine dans lequel E&D œuvre depuis sa création, et qui peut en outre, en cette période de crise sanitaire, être un levier d'action pour certaines associations dont les projets de Solidarité Internationale ne peuvent être menés pour le moment.

Devant l'intérêt de ce projet citoyen et solidaire, je vous propose d'accorder une subvention de 2 500 € à l'association « Engagé.e.s & Déterminé.e.s ».

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 0 €

- Association « Phénomène »

En 2020, l'association est en résidence à la Maison des Étudiants de la Métropole.

Phénomène est une association étudiante qui agit partout en France, mais en particulier à Saint-Etienne et à Lyon. Engagée depuis 2012 en faveur des projets culturels et solidaires, l'association s'adresse prioritairement aux lycéens, étudiants et jeunes actifs. Son objectif consiste en l'accompagnement, la démocratisation et la diffusion de la culture et des médias à travers les modes du numérique, des mobilités, des interactions et de l'expérimentation.

L'association souhaite proposer des ateliers et des événements en lien avec l'image et l'éducation aux médias. Leurs buts sont pédagogiques : apprendre aux étudiants à décortiquer et analyser une image, c'est-à-dire être critiques vis-à-vis des images qu'ils peuvent voir sur les médias et les réseaux sociaux afin d'éviter de se faire tromper par des fake news ; à monter un reportage, à travers des formations au montage et à l'apprentissage des codes journalistiques ; à animer une chronique en apprenant les bases de l'éditorial.

Devant l'intérêt citoyen de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association « Phénomène ».

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 0 €

3) *La professionnalisation, l'insertion économique :*

- Association Enactus iaelyon : Enactus iaelyon est une branche de l'association Enactus France, une association présente dans différents établissements sur l'ensemble du territoire national et dans le monde entier. L'association a pour objectif de suivre des projets entrepreneuriaux de la faculté Jean Moulin Lyon III à impact positif sur la société.

L'association poursuit trois objectifs en 2021 : Accompagner les porteurs de projets, faire connaître l'association au plus grand nombre au sein de l'université et faire perdurer l'association à l'IAE Lyon. Le soutien de la Ville de Lyon permettra d'offrir un accompagnement de qualité aux projets entrepreneuriaux et ainsi de crédibiliser l'association aux yeux des étudiants. Il permettra aussi de disposer d'un budget communication nécessaire pour faire connaître l'association à un plus grand public.

Devant l'intérêt professionnel de cet accompagnement des projets entrepreneuriaux, je vous propose d'accorder une subvention de 385 € à l'association « Enactus iaelyon ».

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 0 €

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

1- Dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 2021 – 1^{er} phase, les subventions suivantes sont allouées aux associations suivantes ci-après :

- Lézarit Gaco pour son festival Arlézia : 1 324 €;
- Lézarit Gaco pour son « Tremplin musical étudiant VibraSons » : 920 €;
- Engagé.e.s et déterminé.e.s pour son projet d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : 2 500 €;
- Phénomène pour des ateliers et des événements en lien avec l'image et l'éducation aux médias : 2 000 €;
- Enactus iaelyon pour faire connaître ses actions et accompagner les porteurs de projets : 385 €

2- La dépense en résultant, soit 7 129 € (sept mille cent vingt-neuf euros) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service Université Recherche, code 30020, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET